

Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les actionnaires de Joy Global approuvent à une écrasante majorité son acquisition par Komatsu

MILWAUKEE, WISCONSIN, le 19 oct. 2016 - **Joy Global (NYSE : JOY)**, un leader mondial en matière de solutions minières à productivité élevée, a annoncé aujourd'hui que les actionnaires ont approuvé à une écrasante majorité l'acquisition prévue de l'entreprise par Komatsu America Corp. (« Komatsu »), filiale de Komatsu Ltd. (TYO : 6301).

« Nous sommes ravis du résultat du vote d'aujourd'hui et sommes reconnaissants du soutien apporté par les actionnaires de Joy Global dans la transaction Komatsu », a annoncé Ted Doheny, Président directeur général de Joy Global. « L'approbation des actionnaires constitue une étape essentielle dans cette opération qui offrira une valeur inégalée aux actionnaires de Joy Global et contribuera à accroître notre capacité de leader dans l'industrie minière. Ceci, grâce à l'innovation dans des produits et services offrant une plus grande sécurité et une meilleure productivité. Nous ne doutons pas que notre alliance avec Komatsu est le meilleur moyen d'aller au-delà des besoins de nos clients et attendons avec intérêt d'élargir notre offre au moment de la clôture. »

Comme annoncé le 21 juillet 2016, Joy Global et Komatsu ont conclu un accord de fusion définitif selon lequel Komatsu fera l'acquisition de Joy Global dans le cadre d'une transaction à hauteur d'environ 3,7 milliards de dollars, y compris la dette en souffrance de Joy Global. Les actionnaires de Joy Global recevront 28,30 \$ US par action en espèces pour chacune des actions ordinaires en circulation, détenues au moment de la conclusion de la transaction. La conclusion de cette transaction est soumise à certaines conditions de clôture. Les parties ont reçu les autorisations nécessaires aux États-Unis et au Canada. La transaction est en bonne voie d'achèvement pour le milieu de l'année 2017, mais pourrait prendre effet au début 2017, selon la progression des procédures d'autorisation réglementaires restantes.

À propos de Joy Global

Joy Global est un des leaders en matière d'équipement, de systèmes et de services directs perfectionnés dans l'industrie minière mondiale. L'équipement de marques P&H, Joy et Montabert de l'entreprise est une composante essentielle de l'efficacité opérationnelle sur des marchés de matières premières diverses, notamment l'énergie, ainsi que les minéraux industriels et de roche dure. Le siège de Joy Global se trouve à Milwaukee, dans le Wisconsin, aux USA. L'entreprise emploie 12 000 personnes dans 20 pays. Pour obtenir plus d'informations, allez sur www.joyglobal.com.

Contacts

Analystes et investisseurs

Joy Global Inc.
Sandy McKenzie
(414) 319-8506

Médias

Joele Frank, Wilkinson Brimmer Katcher
Andrew Siegel / Meaghan Repko
(212) 355-4449

ou

Joy Global Inc.
Caley Clinton

(414) 712-9728

Informations complémentaires — Où les trouver

Joy Global a déposé une circulaire de sollicitation de procurations définitive auprès de la SEC dans le cadre de la fusion. Cette circulaire a été remise aux actionnaires de Joy Global. **LES INVESTISSEURS ET LES DÉTENTEURS DE TITRES SONT PRIÉS DE LIRE ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DE CETTE CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATION ET TOUT AUTRE DOCUMENT PERTINENT DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA SEC DÈS LEUR PUBLICATION.** Les investisseurs et les détenteurs de titres peuvent obtenir gratuitement une copie des circulaires de sollicitation de procuration préliminaire et définitive, ainsi que de tout autre document déposé auprès de la SEC sur le site de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Participants à la demande de procuration

Joy Global, ses directeurs et ses cadres exécutifs peuvent être considérés comme participants dans la demande de procuration des investisseurs et des détenteurs de titres de Joy Global en rapport avec la fusion. Des informations relatives aux directeurs et aux cadres exécutifs de Joy Global figurent dans sa circulaire de sollicitation de procuration dans le cadre des transactions prévues, pour son assemblée générale des actionnaires annuelle 2016 et dans son rapport annuel le plus récent sous le formulaire 10-K. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Déclaration de mise en garde concernant les déclarations prospectives

Cette communication contient des informations prospectives concernant Joy Global, Komatsu America Corp., Komatsu Ltd., ainsi que la transaction proposée. De par leur nature, ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques. Ces énoncés sont identifiables par l'utilisation de termes prospectifs tels que « pense », « attend », « pourrait », « va », « devrait », « projet », « peut », « plan », « objectif », « potentiel », « pro forma », « souhaite », « prévoit », « s'attend à » ou leur forme négative ou tous termes similaires. Ils comprennent des discussions sur la stratégie, des prévisions, directives et estimations financières (y compris leurs hypothèses sous-jacentes), des énoncés relatifs aux plans, aux objectifs, aux attentes ou aux conséquences de transactions annoncées et des énoncés concernant les performances, activités, produits et services futurs de Joy Global et de ses filiales. Joy Global déconseille aux lecteurs d'accorder une confiance exagérée à ces énoncés. Ces énoncés prospectifs sont sujets à des risques et à des incertitudes divers. Par conséquent, les résultats et les expériences réels peuvent différer sensiblement de ces énoncés prospectifs. Parmi ces risques et incertitudes, notons : la non-obtention de l'approbation des actionnaires de Joy Global pour la transaction proposée ; la possibilité que les conditions de clôture des transactions envisagées ne soient pas respectées ou soient annulées, y compris qu'une entité gouvernementale puisse interdire, retarder ou refuser un accord réglementaire nécessaire ; un retard dans la clôture de la transaction ou la possibilité non-réalisation de la transaction ; l'éventualité que les autorités réglementaires exigent des cessions en rapport avec la transaction proposée ; la survenue de tout évènement pouvant mettre un terme à l'accord de fusion ; le risque qu'un procès d'actionnaires en rapport avec les transactions envisagées puisse modifier le calendrier ou la concrétisation des transactions envisagées ou entraîne des coûts importants de défense, d'indemnisation et de

responsabilité ; des risques afférents à la synergie des coûts et au moment où ils surviennent ; des risques relatifs à la perturbation de la transaction pour Joy Global et son équipe de direction ; l'effet de l'annonce de la transaction sur la capacité de Joy Global à conserver et à embaucher du personnel occupant une position essentielle et à maintenir ses relations avec les clients, les fournisseurs et d'autres tiers ; des fluctuations de la disponibilité et du prix de matières premières ; des conditions difficiles relatives à l'économie mondiale et à la conjoncture des marchés financiers ; des risques liés aux revenus provenant de marchés étrangers ; des systèmes d'information de Joy Global interrompus, défectueux ou compromis ; et des modifications des cadres juridique et réglementaire. Ces risques et d'autres sont détaillés dans le formulaire 10-K du rapport annuel de Joy Global pour l'exercice s'achevant le 30 octobre 2015, ainsi que dans le formulaire 10-Q des rapports trimestriels de Joy Global et d'autres documents déposés par Joy Global auprès de la SEC après la date du présent document. Joy Global ne s'engage nullement à réviser ou à mettre à jour des énoncés prospectifs pour refléter des événements ou des circonstances survenant ou existant après la date de rédaction de tout énoncé prospectif.
